



Syndicat C.G.T.

du NETTOIEMENT

EBOUEURS - C.E.N. - A.E.N.

Paris, le 3 février 2010

COMMUNIQUE

Les agents de la collecte de l'atelier 2/12 sont engagés dans un mouvement depuis le lundi 1^{er} février 2010, action soutenue par le Syndicat CFTC, pour demander le départ de l'atelier d'un Agent de Maîtrise.

Le Syndicat CGT du Nettoyement n'a pas été appelé pour soutenir cette action et nous ne voulons pas nous imposer dans ce mouvement.

Mais, nous pensons que si les revendications des personnels sont légitimes, elles doivent être entendues par l'administration.

Néanmoins, si nous pouvons soutenir l'action des salariés et leurs revendications, nous ne pouvons admettre qu'une Organisation Syndicale mette en danger l'ensemble des agents d'un atelier, sans les couvrir par un préavis de grève qui est la règle dans la Fonction Publique sauf cas exceptionnels...

Dans le cas actuel, les agents sont en absences injustifiées avec, outre le non paiement des salaires, des sanctions graves qui peuvent tomber.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et sans interférer dans les négociations qui sont ouvertes entre le Syndicat CFTC et les STPP, le Syndicat CGT du Nettoyement demande à la Direction de la Propreté et de l'Eau et à Monsieur François DAGNAUD, Maire Adjoint chargé de la Propreté, de nommer un médiateur afin de régler au plus vite ce conflit qui peut avoir des répercussions graves pour les agents et le Service Public.

Pour le Syndicat CGT du Nettoyement

Le Secrétaire Général

Régis VIECELI